



## Enseignement obligatoire

### Informations générales :

- Les élèves effectuent en temps normal 3 activités différentes au cours de l'année, pour lesquelles ils sont évalués et notés dans le cadre du Baccalauréat. Cependant, en raison du contexte de pandémie et de l'organisation des enseignements en format hybride qui en découle (cours en présentiel 1 semaine sur 2 uniquement), seules 2 activités pourront être proposées.
- L'évaluation s'effectue sous la forme d'un CCF (Contrôle en Cours de Formation) chaque fin de période, et vient clôturer la séquence d'apprentissage dans l'activité concernée. Elle est réalisée par l'enseignant référent, accompagné si possible d'un autre enseignant de l'équipe pédagogique, afin de garder toute objectivité dans le processus de notation.

### Notation au Bac et notation trimestrielle :

- Chaque CCF est noté sur 20 points. La compétence motrice (sur 12 points) est évaluée exclusivement le jour du CCF. Les 2 autres compétences, sociale et liée au savoir s'entraîner (8 points) sont évaluées tout au long de la séquence d'enseignement par le professeur référent, ainsi que le jour du CCF.
- Les notes de CCF sont strictement confidentielles et ne peuvent être communiquées aux élèves. Elles sont établies à partir de référentiels d'établissement validés par notre académie Française partenaire de Poitiers. Elles font ensuite l'objet d'une harmonisation dans le cadre d'une commission de zone organisée par cette même académie.
- La note de Bac correspond à la moyenne des 2 notes obtenues par les élèves en CCF.
- La moyenne trimestrielle est différente de la note de CCF, car elle tient compte pour partie de l'investissement, du sérieux, du travail ainsi que des progrès réalisés par les élèves au cours des séquences d'EPS. Elle peut également prendre en compte d'éventuelles notes issues d'évaluations intermédiaires proposées par le professeur.

### Certificats médicaux et dispenses :

- Toute absence à un CCF doit obligatoirement être justifiée par un Certificat médical d'inaptitude « type » délivré par un médecin agréé de l'ambassade de France. **Celui-ci devra obligatoirement être fourni avant l'épreuve et ne pourra être antidaté.** De manière strictement exceptionnelle, et **uniquement en cas d'imprévu médicalement justifié le jour de l'épreuve**, le certificat médical devra être fourni **dans les 48h qui suivent**. **Le cas échéant, la note de zéro sur vingt (0/20) sera attribuée au candidat.**
- Le modèle « type » de certificat médical d'inaptitude est à télécharger sur le site internet du Lycée.

- Les certificats médicaux doivent être correctement remplis et obligatoirement **datés, signés, et tamponnés**, sous peine d'être invalidés par l'académie de Poitiers lors des commissions d'harmonisation. **Cette vérification est à la charge des parents !**
- Un candidat absent lors d'un CCF pour raison médicale uniquement, sera obligatoirement convoqué à un examen de rattrapage.
- Il existe 2 types d'inaptitudes :
  - ❖ **L'inaptitude Totale** : le candidat est dispensé de pratique de l'EPS à l'année et ne peut pas se présenter aux différents CCF. Il n'aura donc pas de note d'EPS au Baccalauréat.
  - ❖ **L'inaptitude Partielle** : 3 cas particuliers
    - Le candidat ne peut se présenter à un CCF à cause d'un problème de santé ponctuel (Certificat médical à l'appui). Il devra dans ce cas se présenter obligatoirement à l'épreuve de rattrapage.
    - Le candidat présente un problème de santé lui interdisant à l'année de pratiquer une activité particulière (certificat médical à l'appui). Il pourra dans ce cas et de manière strictement exceptionnelle ne pas être évalué sur cette activité.
    - Le candidat présente un problème de santé l'obligeant à adapter sa pratique de l'EPS (Certificat médical à l'appui). Un **protocole d'évaluation adapté** lui sera alors proposé lui permettant d'être tout de même évalué au même titre que les autres candidats.
- **Les certificats médicaux sont à remettre à : M. Marcos CAPURRO (Professeur coordonnateur d'EPS) : [marcos.capurro@mermoz.edu.ar](mailto:marcos.capurro@mermoz.edu.ar)**

### **Coordonnées des médecins agréés :**

- **Dr. Carlos Schwartz** (Av. Libertador 5630 - Tél: 47 84 89 62 - Urgences: 15 44 70 82 43)
- **Dr. Nicolas Garrigue** (Coronel Diaz 2251 – PB - Tél: 48 21 69 16 - Urgences: 15 50 43 55 33)

### **Dates essentielles :**

2021	Période 1 02/03 → 15/06	Période 2 22/06 → 02/11
Activités	Activité 1	Activité 2
CCF	15/06	26/10
Rattrapage	24/06	02/11

**Saisie des notes** sur EPS net : Vendredi 05 Novembre 9h00 (heure de Paris)

Pour toute information complémentaire, merci de **contacter M. Marcos Capurro** : [marcos.capurro@mermoz.edu.ar](mailto:marcos.capurro@mermoz.edu.ar) , le coordonnateur de la discipline.